



**Le préfet de La Réunion
Le préfet de Mayotte
Le préfet, administrateur supérieur des TAAF**

Conseil maritime ultramarin du bassin Sud océan Indien

Séance plénière du 22 novembre 2017

La 3^{ème} séance plénière du conseil maritime ultramarin du bassin Sud océan Indien (CMUB) s'est tenue le mercredi 22 novembre 2017 à l'Hôtel Mercure Créolia à Saint-Denis de La Réunion.

58 personnes étaient présentes dont 37 membres dotés du droit de vote auxquels s'ajoutent 6 pouvoirs. Le quorum, fixé à la moitié des 72 membres nommés par arrêté du 9 février 2016 modifié en dernier le 18 octobre 2017, est donc atteint. La liste des présents figure en annexe 1 du présent procès-verbal et celle des excusés et des pouvoirs en annexe 2.

Tous les documents présentés en séance sont disponibles en téléchargement sur la page dédiée du site internet de la DMSOI : [3ème séance plénière du CMUB](#)

Ce compte-rendu ne reprend donc que les principaux éléments de ces présentations.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 14h40 par M. Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet de La Réunion, qui demande de bien vouloir excuser M. Frédéric VEAU, préfet de Mayotte, lui ayant donné pouvoir, et Mme Cécile POZZO DI BORGO, préfet administrateur supérieur des TAAF, représentée par Mme Anne TAGAND, secrétaire générale.

M. le préfet de La Réunion, dans son discours, souligne l'importance des enjeux du bassin maritime Sud océan Indien : souveraineté, intérêts économiques, protection de l'environnement. Il précise que l'État complète et renforce ses moyens pour répondre à ces enjeux : nouveaux moyens nautiques, plan de contrôle et de surveillance de l'environnement marin. Le Conseil maritime ultramarin de bassin (CMUB) s'inscrit dans le cadre général de la mise en œuvre d'une politique maritime intégrée pour la France. Il constate que le CMUB a trouvé sa place dans le bassin et salue l'implication de ses membres dans les travaux d'élaboration de l'état des lieux, remerciant particulièrement les animateurs des groupes de travail. Les travaux en cours du CMUB devraient connaître une issue positive dans les délais prévus.

2. Etat des lieux du bassin Sud océan Indien : point de situation et perspectives

La DMSOI présente successivement 3 diaporamas :

I. Pourquoi une stratégie mer et littoral ?

Rappel de l'origine de la stratégie nationale mer et littoral (SNML) et de sa déclinaison dans les façades (métropole) et bassins (outre-mer) maritimes. Présentation des principales dates concernant le CMUB Sud océan Indien.

II. Le document stratégique de bassin maritime Sud océan Indien (DSBM)

A la suite du programme de travail de la commission du DSBM, validé lors de la plénière du 14 décembre 2016, 4 groupes de travail (GT) ont été mis en place en vue d'élaborer l'état des lieux du bassin maritime Sud océan Indien qui constituera la base du DSBM. Chaque GT est en charge de l'un des 4 thèmes de la SNML qui couvrent tous les enjeux du bassin :

- GT 1 : Protection de l'environnement
- GT 2 : Prévention des risques et gestion du trait de côte
- GT 3 : Connaissance, recherche, innovation et éducation formation
- GT 4 : Activités maritimes et littorales

Les GT ont été déclinés en sous-groupes par territoire qui se sont réunis à plusieurs reprises entre février et juin 2017 et ont produit près de 100 fiches sur différents sujets. Des réunions entre les animateurs des GT ont également eu lieu afin d'assurer une certaine cohérence entre les fiches rendues. La compilation des fiches a permis d'aboutir à une VO de l'état des lieux du bassin.

La parole est ensuite donnée à 4 animateurs de sous-groupes territoriaux représentant les 4 GT afin qu'ils puissent partager avec la salle la manière dont se sont déroulés les travaux :

– GT 1 La Réunion, Mme Patricia ARMAND (Région Réunion) : une première réunion a permis d'identifier des référents et contributeurs pour les 13 sujets (items) à traiter répartis en 3 sous-thèmes (écosystèmes marins, dégradation des milieux et paysages-sites-patrimoine). Les 2 animateurs de ce GT (Patricia Armand et Pascal Talec, DEAL974) se sont partagé les thèmes de travail et la coordination a été assurée par Marie-Paule DUNIENVILLE (de la DG chargée de l'environnement à la Région Réunion).

Des difficultés pour obtenir les fiches ont été constatées, principalement en raison des délais contraints et de la charge de travail des contributeurs. Au final il manque 4 fiches.

– GT 2 Mayotte, Mme Caroline MAUDUIT (DEAL) : le groupe a été co-animé avec le Conseil départemental de Mayotte et les intervenants ont été très variés, parmi lesquels des référents pour les différents sujets et des « relecteurs » pour les fiches produites, au nombre de 9 dont 2 à l'échelle du bassin. Un thème de travail a été ajouté, pour Mayotte seulement, La Réunion et les TAAF n'étant pas concernés : « captage d'eau de mer ».

Les principales difficultés ont concerné les délais contraints et l'harmonisation entre les GT sur certains sujets (ex. les mangroves concernées à la fois au titre du risque submersion et à celui des écosystèmes). Ce GT a travaillé en concertation avec celui de La Réunion et a bénéficié de l'appui de la DMSOI. Un gros travail de relecture est à réaliser pour éviter les redondances dans l'état des lieux. Il reste à faire un travail d'harmonisation au niveau des « chiffres-clés » des fiches et entre les territoires ainsi qu'un lien entre les thématiques.

Nota : sur ce dernier point il est répondu que le lien sera fait au niveau des enjeux.

– GT 3 La Réunion, Pascale CHABANET (Directrice IRD Réunion) en co-animation avec Sébastien JAQUEMET (Université Réunion) : malgré un démarrage difficile, des référents ont finalement été identifiés. Des échanges ciblés ont eu lieu. Le point fort du GT 3 a été la concertation avec Mayotte, 3 fiches ayant été rédigées directement à l'échelle du bassin. Le sujet « exportation des savoir-faire français » a été abandonné en raison du peu d'éléments disponibles actuellement, mais il serait souhaitable de continuer à travailler sur la reconnaissance de l'Ecole d'apprentissage maritime (EAM). Enfin, pour la suite, il est souhaitable de définir des perspectives à l'échelle du bassin.

– GT 4 Mayotte : Michel GORON (Chef UTM-DMSOI) indique que l'unité territoriale de la DMSOI de Mayotte (UTM) a assuré la coordination des quatre sous-groupes de travail locaux en particulier en organisant 2 rencontres des animateurs. Il remercie les animateurs pour leur implication : MM. Madi Siaka SAID SOILHI (CD 976) et Damir CHANFI qui devra être remplacé car il a quitté la Communauté de communes de Petite Terre qu'il représentait.

Quelques difficultés ont été constatées : disparité dans l'implication des participants, impossibilité de trouver des référents pour certaines fiches trop techniques (qui ont dû être rédigées par l'UTM), problème de disponibilité et de fiabilité de la documentation en matière économique. L'implication du Parc naturel marin de Mayotte (PNMM) et de Christian CORRE de l'Union maritime de Mayotte (UMM) est en revanche à souligner.

A noter que certaines fiches produites intègrent déjà des propositions d'actions.

III. Perspectives

Le DSBM doit être prospectif avec des étapes à suivre. L'avantage par rapport à la métropole (conseils maritimes de façades, CMF) est qu'il n'y a pas d'agenda imposé pour l'outre-mer même s'il est souhaitable de suivre celui prévu pour les CMF.

Dans un premier temps, pour pouvoir finaliser l'état des lieux (V1), les propositions de contributions/modifications peuvent être envoyées à la DMSOI d'ici la fin du mois de février 2018 par les membres du CMUB ainsi que les groupes de travail.

Ensuite, les enjeux et la situation de l'existant seront finalisés pour le 1^{er} juillet et les objectifs stratégiques dans le courant du second semestre 2018.

Un travail d'harmonisation et de synthèse sera à la charge de la DMSOI. Suivra une phase plus opérationnelle qui est la finalité de l'exercice. A noter qu'en métropole, les DSF (documents stratégiques de façades) devront être finalisés pour fin 2018. (*Nota : décret de création des CMUB en date du 13 mai 2014*)

Intervention des participants

Après ces présentations la parole est donnée à la salle.

– Mme Faouzia VITRY (Conseillère régionale de La Réunion) : le président lui a demandé de confirmer l'implication de la Région qui partage pleinement cette vision de l'économie de la mer. Elle remercie les services du Conseil Régional chargés de l'économie bleue pour leur travail. En effet, il est important de sécuriser l'économie de la mer et de créer de la richesse à La Réunion et à Mayotte tout en étant attentif à ce qui se passe dans les états voisins.

– Mme Anna MAS (CR 974) : le projet « Océan Metiss » sur la planification de l'espace maritime, financé par l'UE sur le FEAMP, va donner lieu à une convention tripartite entre La Région Réunion, l'État et l'Université ainsi que d'un appui technique de la COI (Commission de l'océan Indien). Il abordera les mêmes thématiques et se fera en cohérence et de manière complémentaire avec les travaux d'élaboration du DSBM et comportera notamment une cartographie SIG.

– Mme Fatima SOUFFOU (Vice-présidente du Conseil départemental de Mayotte) : remercie tous les participants en particulier le Conseil départemental de Mayotte et la DMSOI pour leur implication qui devra se poursuivre de la même manière. Elle précise que Mayotte en est aux débuts de l'économie de la mer et donne comme exemple le manque d'équipements d'assainissement, les eaux usées étant parfois rejetées directement à la mer.

Il ne faut pas perdre de vue que Mayotte n'est pas au même niveau que La Réunion et qu'un rattrapage doit donc être fait. De plus, Mayotte bénéficie à la fois de la « casquette » de département et de région mais pas d'une dotation financière régionale.

– M. Madi Siaka SAID SOIHILI (CD 976) : en tant que co-animateur du GT 4 de Mayotte, a constaté les mêmes difficultés que les autres GT. Il souhaite que soit prise en compte l'insuffisance d'équipements portuaires de nature à structurer la filière maritime à Mayotte.

– Mme Anne TAGAND (Secrétaire générale des TAAF) : excuse les 2 animateurs des TAAF actuellement en mission sur le Marion Dufresne mais confirme que l'administration des TAAF est en capacité d'aborder tous les thèmes du DSBM.

– Mme Pascale CHABANET (Directrice IRD Réunion) : si on veut aboutir à une V0 du volet stratégique à la fin de l'année, il faut mobiliser les forces vives, donc des moyens. Il faut également « sortir des GT » pour travailler en transversal et impliquer des personnes qui ont une vision globale sur les objectifs à atteindre, de préférence des personnes n'ayant pas travaillé jusqu'à présent sur le dossier. Réponse de M. Denis MEHNERT : un groupe de relecture est à constituer. Tout cela va être mûri et travaillé dans le cadre de la commission du DSBM.

– M. Ali DJAROUDI (CISMA-CFDT Mayotte) : note que le rythme de travail est lourd. D'autre part il souhaite une implication plus soutenue des services de l'État et ajoute que le « bénévolat » n'est pas la solution mais qu'il faudrait avoir recours à des experts.

Réponse de M. Denis MEHNERT : effectivement la charge de travail est lourde mais les services de l'État se sont largement impliqués et vont poursuivre.

– M. Eric BELLAIS (Directeur EAM Mayotte) : la disponibilité de chacun étant limitée, l'idéal serait de mettre en place une plate-forme collaborative pour partager les travaux.

Réponses : Mme Annick SIMON précise que cette plate-forme existe déjà pour les animateurs des GT mais que sa mise à disposition pour plus de 150 contributeurs aux travaux du DSBM a été pour l'instant repoussée faute de temps. M. Denis MEHNERT précise qu'il est prévu d'aborder ce point

dans les questions diverses.

Le CMUB prend acte de l'avancement de la rédaction du document stratégique de bassin maritime. Monsieur le préfet de La Réunion confirme la production d'un livrable pour la fin de l'année 2018.

3. Fonctionnement du CMUB depuis la dernière plénière

- **Présentation des avis rendus par le CMUB**

Une consultation des membres du CMUB a été organisée par courriel à 2 reprises en 2017.

- extension du périmètre de protection de la réserve naturelle nationale (RNN) des Terres australes françaises (TAF) : 6 réponses reçues, avis favorable avec réserves.
- projet de schéma de développement de l'aquaculture de Mayotte : 9 réponses reçues, avis favorable avec réserves.

- **Informations sur la composition du CMUB**

Deux arrêtés inter-préfectoraux ont été signés le 18 octobre 2018 :

- ajout de l'Union maritime de Mayotte (UMM) et remplacement de la Fédération française des pêcheurs en mer (FFPM) par la Fédération française des pêches sportives (FFPS).
- 13 nouveaux membres nommés (sièges non encore pourvus, remplacements...)

4. Présentation du plan de surveillance et de contrôle des activités pour la protection du milieu marin

Ce plan est établi par la DMSOI en réponse à une instruction de 2016 du Secrétariat général de la mer. Pour 2017, les activités particulièrement ciblées sont :

- le dérangement des cétacés et tortues
- le braconnage dans les aires marines protégées
- la pêche illégale : légine, holothuries.

5. Questions diverses

M. Denis MEHNERT indique que la DMSOI envisage pour 2018 l'utilisation d'outils de communication interne et externe spécifiques.

Conclusion

M. le préfet de La Réunion indique qu'il adhère tout à fait à la proposition de site internet et de logo. Il conclut la séance en ajoutant que, pour sa première participation à une séance plénière du CMUB, il est impressionné par le travail fourni montrant l'intérêt que tous portent au sujet. Cependant, pour être au rendez-vous fixé par le Premier ministre lors du Comité interministériel de la mer du 17 novembre dernier, il reste encore un peu de travail à accomplir et remercie par avance l'assemblée pour cela.

La séance est levée à 16h30.

A Saint-Denis, le 26 MARS 2018

Le préfet de La Réunion



Amaury de SAINT-QUENTIN

Le préfet de Mayotte



Frédéric VEAU

Le préfet, administrateur supérieur des TAAF

Le Secrétaire Général.

Anne TAGAND

Cécile POZZO DI BORGO

ANNEXE 1

Conseil maritime ultramarin du bassin Sud océan Indien (CMUB)

Séance plénière du 22 novembre 2017

Liste des présents

Nom	Siège	Structure	Qualité
Collège 1 : représentants de l'État			
M. Amaury de SAINT-QUENTIN		Préfecture de La Réunion	Préfet de La Réunion
M. Benoît HERLEMONT			SGAR adjoint
Mme Anne TAGAND		TAAF (Terres australes et antarctiques françaises)	Secrétaire générale
Capitaine de vaisseau Henri LEVET		Commandement de Zone Maritime (CZM)	Commandant de zone maritime
M. Emmanuel REUILLARD			Commissaire de la Marine
M. Denis MEHNERT		DMSOI	Directeur
M. Nicolas MARIEL			Directeur adjoint
M. Michel GORON			Chef de l'UT Mayotte
Mme Annick SIMON			Chargée de mission « animation des politiques publiques maritimes »
M. Jean-Michel MAURIN		DEAL La Réunion	Directeur
M. Pascal TALEC			Chargé de mission « qualité des eaux littorales »
Mme Caroline MAUDUIT		DEAL Mayotte	Chef du Service Environnement Prévention des Risques (SEPR)
Collège 2 : représentants des collectivités territoriales et de leurs regroupements			
Mme Faouzia VITRY	Suppléante	Conseil régional de La Réunion	Conseillère régionale
Mme Fatima SOUFFOU	Titulaire	Conseil départemental de Mayotte	1ère Vice-présidente
Mme Patricia COUTANDY	Titulaire	Maires des communes de La Réunion	Adjointe au maire de Sainte Suzanne
Collège 3 : représentants des entreprises présentes dans le bassin			
Mme Priscille LABARRERE	Suppléante	Directoire du Grand Port Maritime de La Réunion (GPMDLR)	Responsable environnement et aménagement
M. Laurent PINAULT	Suppléant	Union des Armateurs à la Pêche de France (UAPF)	Représentant d'un adhérent
M. Bertrand BAILLIF	Titulaire	Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM) de La Réunion	Président
M. Dominique MAROT	Titulaire	Chambre de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Aquaculture de Mayotte (CAPAM)	1er Vice-président
M. Philippe GUERIN	Titulaire	Syndicat des Armateurs Réunionnais à la Pêche Pélagique Palangrière (SARPPP)	Secrétaire
Mme Françoise DELABAERE	Suppléante	Pôle compétitivité QUALITROPIC	Directrice
M. Bernard ROBERT	Titulaire	Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de La Réunion	Membre élu
M. Serge BORCHIELLINI	Titulaire	Syndicat des Energies Renouvelables (SER)	Responsable développement Réunion
M. Mickaël ROUGEMONT	Titulaire	Hydrô Réunion	Directeur Général
M. Emmanuel TESSIER	Suppléant		Directeur Scientifique
M. Guy-Antoine DE LAVENNE	Titulaire	Union Maritime Interprofessionnelle port de la Réunion (UMIR)	Président
M. Christian CORRE	Suppléant	Union Maritime de Mayotte (UMM)	Secrétaire général

Nom	Siège	Structure	Qualité
Collège 4 : représentants des organisations syndicales de salariés			
M. Fabien BEN ISTI	Titulaire	CRPMEM, collège des marins salariés	
M. Stéphane ROTT	Titulaire	Union des Personnels Portuaires et Maritimes de La Réunion (UPPMF)	
M. Laurent CUISSARD	Titulaire	Confédération Générale des Travailleurs à La Réunion (CGTR)	
M. Ali DJAROUDI	Titulaire	Confédération Intersyndicale de Mayotte, Confédération Française Démocratique du Travail (CISMA-CFDI)	
Mme Dhoimrati MIRENGOUENI	Titulaire	Union Départementale – Force Ouvrière (UD-FO) de Mayotte	
M. Djoumoy DJOUMOI	Titulaire	Confédération Française de l'Encadrement – Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC) de Mayotte	Président
Mme Didi KAAMBI	Suppléante		Déléguée du personnel
Collège 5 : représentants des associations et fondations de protection de l'environnement littoral ou marin, ou d'usagers de la mer et du littoral			
M. François CARTAULT	Titulaire	Association Sciences Réunion	Président
M. Michel CHARPENTIER	Titulaire	Association des naturalistes de Mayotte	Président
M. Sami OUADRANI	Titulaire	Ecole d'Apprentissage Maritime de La Réunion (AGEMAR)	Directeur
M. Eric BELLAS	Titulaire	Association pour la Formation et le Développement Maritime et Aquacole de Mayotte (AFODEMA)	Directeur de l'EAM
M. Laurent MOUYSET	Titulaire	Association Globice	Responsable administratif
M. Régis MASSEAU	Suppléant	Parc naturel marin de Mayotte	1er Vice-président
M. Jean-Marc CHAREL	Titulaire	Fédération Française d'Etudes et de Sport Sous-Marin (FFESSM)	Président du Comité Régional d'Etudes et de Sport Sous-Marin
M. Olivier VALAEYS	Titulaire	Fédération Française de Pêches Sportives (FFPS)	Représentant pour La Réunion
M. Olivier BIELEN	Titulaire	Centre d'appui à la réduction du risque requin à La Réunion (CRA-Requin)	Directeur
Collège 6 : personnalités qualifiées			
Mme Pascale CHABANET		Institut de recherche pour le développement (IRD)	Représentante de l'IRD à La Réunion, Mayotte et Iles Eparses
Mme Magali DUVAL		Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER)	Déléguée pour La Réunion

Autres

Mme Marie-Paule DUNIENVILLE	CR 974 – Direction de l'environnement et de l'énergie	Coordinatrice GT
Mme Josiane IRRISIN-MANGATA	CR 974 – Direction de l'environnement et de l'énergie	Animatrice GT
Mme Patricia ARMAND	CR 974 – Direction de l'environnement et de l'énergie	Animatrice GT
M. Cyrille CARMEGOM	CR 974 – Service pêche et aquaculture	Animateur GT
Mme Anna SZEGVARI-MAS	CR 974 – Service pêche et aquaculture	Animatrice GT
M. Slaka Saïd SOIHILI	CD 976 – Service	Animateur GT
M. Sébastien JAQUEMET	Université de La Réunion	Animateur GT
M. El Anril BAMCOLO MOHAMED	CD976 – Délégation de Mayotte à La Réunion	
M. Nicolas HIBON	CRPMEM	Secrétaire général
Mme Emmanuelle HOAREAU	Armateurs de France	
M. Didier VSNELDA	CD 974 - Mission Aménagement Développement	
M. Thierry BONNAVEIRA	DMSOI – Service affaires économiques	Chef de service
M. Dominique PERSON	DMSOI – CROSS	Directeur
Mme Margaret PAYET	DMSOI – Direction	Assistante

ANNEXE 2

Conseil maritime ultramarin du bassin Sud océan Indien (CMUB)

Séance plénière du 22 novembre 2017

Listes des membres excusés et pouvoirs

- Mme Cécile POZZO DI BORGO, préfet, administrateur des TAAF, représentée par Mme Anne TAGAND, secrétaire générale
- M. Frédéric VEAU, préfet de Mayotte, pouvoir à M. Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet de La Réunion
- Mme Yolaine COSTES, vice-présidente du Conseil régional de La Réunion, suppléée par Mme Faouzia VITRY
- M. Jean-Pierre KINOÛ,
- M. Philippe RECH, Armateurs de France
- M. Alain GAUDIN, Cluster Maritime
- M. Fabrice MINATCHY, ARIPA (Association réunionnaise interprofessionnelle de la pêche et de l'aquaculture), pouvoir à M. Philippe GUERIN
- M. Olivier DEL VECHIO, SYPRAL (Syndicat professionnel des activités de loisirs à La Réunion)
- Mme Anne CAILLAUD, Comité français UICN (Union internationale pour la conservation de la nature)
- Mme Florence TRENTIN, Association Vie océane
- Mme Raïma FADUL, Association Atoll Mayotte, pouvoir à M. Régis MASSEAUX
- Mme Isabelle LAUDON, WWF
- M. Bernard CRESSENS, Parc marin des Glorieuses
- M. Eric SPARTON, Ligue nationale de surf, pouvoir à M. Jean-Marc CHAREL
- M. Matthieu LE CORRE, Université de La Réunion, pouvoir à Mme Magali DUVAL
- Mme Claire GOLLETY, Université de Mayotte, pouvoir à Mme Pascale CHABANET
- M. Guy DUHAMEL, Muséum national d'histoire naturelle

TOTAL pouvoirs : 6